

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du Lundi 20 Mars 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-010

Vote du Budget Primitif 2023 : Budget Principal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 09/03/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Marie-Antoinette TAULERE	Louis REVARDY
Christine AURICHE	Pierre CAMPA	Robert STEFAN
Georges GUARDIA	Jean-Marie GUILLOY	Marie-Claire NATIVEL
Corine BORDES	Chantal FABRE	Patrice AYBAR
Bernard CONTON	Vincenzo ROMANO	Ludovic ROBERT
Marjorie POHYLSKI	Jean LOPEZ	
Adrien MOGLIA	Elizabeth MOLINA	
Anaïs CAZORLA	Sylvain GARCIA	
Olivier BATLLE	Jennifer FERNANDES	

Étaient représentés :

Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Christine AURICHE
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Étaient absents : /

Madame AURICHE Christine est désignée Secrétaire de séance.

Nombre de membres présents :	23	Nombre de procurations :	4	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement	:	3 467 250.00 €
Recettes de fonctionnement	:	3 467 250.00 €
Dépenses d'investissement	:	302 300.00 €
Recettes d'investissement	:	302 300.00 €

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-010-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

.../...

Monsieur Patrice AYBAR donne lecture de deux documents rédigés par l'ensemble des élus du collège minoritaire intitulés :

- ✓ **Amendement n°1 « Point 4 Budget primitif 2023 »** ci-annexé,
- ✓ **Amendement n°2 « Point 4 Budget primitif 2023 »** ci-annexé.

Les amendements ont pour objet de supprimer, rédiger, modifier, ou compléter tout ou partie des dispositions du texte soumis à l'Assemblée, notamment avant qu'il ne soit procédé au vote de la délibération auquel il se rapporte et qui est inscrit à l'ordre du jour.

Amendement n° 1 :

Considérant que le transfert de poste à poste pour un montant de 29 341 € correspond à l'euro près à la modification budgétaire et ainsi permettre la création un poste de policier municipal dans notre commune ;

Par ces motifs, la modification du budget primitif 2023 : Budget Principal concernant les comptes prédéfinis dans le document en annexe, est proposée au vote par cet amendement n°1. Le collège minoritaire sollicite un vote au scrutin secret. Les conditions règlementaires n'étant pas remplies, le vote s'est déroulé à mains levées.

Résultats :

POUR : 5 : M. REVARDY L., M. STEFAN R., Mme NATIVEL M.C., M. AYBAR P., M. ROBERT L.

CONTRE : 19 : Mme CABRERA M. + procuration MARTINEAU N., Mme AURICHE C. + procuration LEHMANN E., M. GUARDIA G. + procuration de BEN ABDESLEM K., Mme BORDES C., M. CONTON B., Mme POHYLSKI M., M. MOGLIA A. + procuration FERNANDEZ E., Mme CAZORLA A., M. BATLLE O., Mme TAULERE M.A., M. CAMPA P., M. GUILLOY JM., Mme FABRE C., M. ROMANO V., M. LOPEZ J.

ABSTENTION : 3 : Mme MOLINA E., M. GARCIA S., Mme FERNANDES J.

Amendement n° 2 :

Considérant que l'accès à la médiathèque favorise l'accès à la culture, l'encouragement à la lecture, soutient l'éducation et assure un lien culturel fort avec l'ensemble des habitants ;

Pour ces motifs, il est demandé à procéder à l'alignement du poste 6065 aux préconisations du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 8 700 € pour l'exercice 2023 suivant les réaffectations budgétaires présentées dans le document en annexe.

Le collège minoritaire sollicite un vote au scrutin secret pour cet amendement n°2. Les conditions règlementaires n'étant pas remplies, le vote s'est déroulé à mains levées.

Résultats :

POUR : 7 : Mme FABRE C., M. LOPEZ J., M. REVARDY L., M. STEFAN R., Mme NATIVEL M.C., M. AYBAR P., M. ROBERT L.

CONTRE : 17 : Mme CABRERA M. + procuration MARTINEAU N., Mme AURICHE C. + procuration LEHMANN E., M. GUARDIA G. + procuration de BEN ABDESLEM K., Mme BORDES C., M. CONTON B., Mme POHYLSKI M., M. MOGLIA A. + procuration FERNANDEZ E., Mme CAZORLA A., M. BATLLE O., Mme TAULERE M.A., M. CAMPA P., M. GUILLOY JM., M. ROMANO V.

ABSTENTION : 3 : Mme MOLINA E., M. GARCIA S., Mme FERNANDES J.

Madame le Maire propose de passer au vote à main levée du Budget Primitif Principal tel que présenté initialement et sans amendements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

POUR : 22 voix (18 présents + 4 procurations) : Mme CABRERA M. + procuration MARTINEAU N., Mme AURICHE C. + procuration LEHMANN E., M. GUARDIA G. + procuration de BEN ABDESLEM K., Mme BORDES C., M. CONTON B., Mme POHYLSKI M., M. MOGLIA A. + procuration FERNANDEZ E., Mme CAZORLA A., M. BATLLE O., Mme TAULERE M.A., M. CAMPA P., M. GUILLOY JM., Mme FABRE C., M. ROMANO V., M. LOPEZ J., Mme MOLINA E., M. GARCIA S., Mme FERNANDES J.

CONTRE : 5 voix : M. REVARDY L., M. STEFAN R., Mme NATIVEL M.C., M. AYBAR P., M. ROBERT L. – 0 voix (ABSTENTION)

ABSTENTION : 0 voix

- **APPROUVE** le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2023.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de Séance,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Marie CABRERA

AMENDEMENT N° 1

Déposé par Monsieur Patrice AYBAR représentant l'ensemble des élus du collège minoritaire.

Au point 4 – Budget primitif 2023.

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que la masse salariale de notre commune est fixée à 393 € par habitant selon les statistiques du site impôts.gouv.fr (Annexe 1)

Considérant que la masse salariale de la strate fait état d'un montant de 458 € par habitant selon les statistiques du site impôts.gouv.fr (Annexe 1)

Considérant que le rapport de l'insécurité et de la délinquance numéro 54 édité en janvier 2023 par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (Annexe 2) fait état d'augmentation de la quasi-totalité des indicateurs de la délinquance dont nous pouvons noter les quelques exemples suivants :

- Cambriolage de logements (+11%)
- Usage de stupéfiants (+38%)
- Trafic de stupéfiants (+4%)
- Vols d'accessoires sur véhicules (+30%)

Considérant que le montant de la masse salariale constaté sur le compte administratif 2021 retraité fait état d'un montant global de 1 210 000 € soit 39,50% du budget de fonctionnement de notre commune

Considérant que le montant de la masse salariale budgétisé sur l'exercice 2023 fait état d'un montant de 1 346 830 € (hors charges) soit 38,84 % du budget de fonctionnement de notre commune.

Considérant que le montant de l'intégration d'un nouveau policier municipal dans notre commune serait de l'ordre de 20 544 € auxquelles s'ajouteraient 8 797 € de charges sociales. (Annexe 3)

Considérant que ce dernier représenterait seulement 0,84% du budget de notre commune ce qui apparaît négligeable dans notre économie locale.

Considérant que le montant proposé par le présent amendement dans le tableau ci-dessous est de 1 367 374 € (hors charges) ce qui représenterait 39,43 % du budget de fonctionnement de notre commune.

Considérant que ce taux de 39,43% proposé par le présent amendement est à 0,07 point inférieur au compte administratif 2021.

AMENDEMENT N° 1

Déposé par Monsieur Patrice AYBAR représentant l'ensemble des élus du collège minoritaire.

Considérant que le détail de calcul vous est présenté ci-dessous pour information :

	CA 2021	Réal 2022	BP 2023	Modif.	BR 2023
621800	37 800 €	36 985 €	3 430 €	- €	3 430 €
641110	1 102 705 €	1 176 762 €	1 192 500 €	20 544 €	1 213 044 €
641120	15 541 €	2 900 €	17 800 €	- €	17 800 €
641180	1 618 €	2 890 €	2 900 €	- €	2 900 €
641131	51 362 €	106 288 €	130 200 €	- €	130 200 €
641680	1 831 €	21 080 €	- €	- €	- €
	1 210 857 €	1 346 905 €	1 346 830 €	20 544 €	1 367 374 €
645100	145 260 €	169 410 €	173 600 €	2 654 €	176 254 €
645300	275 984 €	292 549 €	289 000 €	4 420 €	293 420 €
645400	2 821 €	5 186 €	6 000 €	92 €	6 092 €
645500	53 323 €	55 321 €	92 800 €	1 434 €	94 234 €
645800	6 848 €	7 289 €	7 000 €	107 €	7 107 €
647500	3 207 €	3 576 €	3 720 €	57 €	3 777 €
647800	1 805 €	2 176 €	2 200 €	34 €	2 234 €
	489 248 €	535 507 €	574 320 €	8 797 €	583 117 €
Taux moyen de charges	41,71%	40,88%	42,75%	42,82%	42,75%

Considérant que le taux de charges sociales a été calculé en fonction des éléments connus du budget primitif 2023 présenté par la présente assemblée.

Considérant de façon générale que l'intégration d'un nouveau policier municipal ne porterait aucun préjudice au budget 2023 compte tenu du taux quasiment identique à celui voté et adopté par la majorité sur le compte administratif 2021.

Considérant que le montant budgétisé rectifié et proposé fait état d'un montant de 29 341 € ventilé comme suit :

- Charges de personnel : + 20 544 €
- Charges sociales : + 8 797 €

AMENDEMENT N° 1

Déposé par Monsieur Patrice AYBAR représentant l'ensemble des élus du collège minoritaire.

Considérant que le budget primitif 2023 impacterait les postes suivants afin de ne pas déstabiliser les ressources prévues :

	CA 2021	Réal 2022	BP 2023	Modif.	BR 2023
615221	15 746,79 €	12 498,91 €	20 000,00 €	- 5 000,00 €	15 000,00 €
617000	8 868,73 €	17 438,65 €	35 000,00 €	-11 341,00 €	23 659,00 €
605000	23 957,70 €	8 640,49 €	15 000,00 €	- 3 000,00 €	12 000,00 €
606310	82 010,80 €	105 813,53 €	90 000,00 €	- 5 000,00 €	85 000,00 €
606320	23 328,76 €	37 663,21 €	30 000,00 €	- 5 000,00 €	25 000,00 €
				-29 341,00 €	

Considérant que le transfert de poste à poste pour un montant de **29 341 €**, correspondant ainsi à l'euro près à la modification budgétaire et ainsi permettre la création d'un poste de policier municipal dans notre commune.

Par ces motifs,

Nous souhaitons modifier en première lecture le budget primitif concernant les comptes suivants :

		BP 2023	BR 2023	Ecart
605	Achat de matériel	15 000,00 €	12 000 €	- 3 000 €
60631	Fournitures d'entretiens	90 000,00 €	85 000 €	- 5 000 €
60632	Fournitures de petits équipements	30 000,00 €	25 000 €	- 5 000 €
615221	Entretiens de bâtiments publics	20 000,00 €	15 000 €	- 5 000 €
617	Etudes et recherches	35 000,00 €	23 658 €	- 11 342 €
6218	Autre personnel extérieur au service	3 430 €	3 430 €	- €
64111	Rémunération principales titulaires	1 192 500 €	1 213 044 €	20 544 €
64112	NBI et supplément familial	17 800 €	17 800 €	- €
641131	Rémunérations principales non titulaires	130 200 €	130 200 €	- €
64118	Autres indemnités	2 900 €	2 900 €	- €
6451	Cotisations URSSAF	173 600 €	176 254 €	2 654 €
6453	Cotisations Retraite	289 000 €	293 420 €	4 420 €
6454	Cotisation Pôle emploi	6 000 €	6 092 €	92 €
6455	Cotisation s Assur. Personnel	92 800 €	94 234 €	1 434 €
6458	Cotisations autres organismes	7 000 €	7 107 €	107 €
6475	Médecine du travail	3 720 €	3 777 €	57 €
6478	Autres charges sociales diverses	2 200 €	2 234 €	34 €
			Ecart	- €

Nous restons à votre disposition pour toute question et demandons à procéder au vote de cet amendement par voie légale.

Patrice AYBAR.



Accusé de réception en préfecture
 066-216600114-20230320-DEL2023-010-DE
 Date de télétransmission : 23/03/2023
 Date de réception préfecture : 23/03/2023

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
3 206	751	1 075	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	en % des produits CAF	
3206	751	1040	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
1 538	360	457	dont : Impôts Locaux	47,96	43,91
28	6	146	Fiscalité reversée par les groupements à fiscalité propre	-	-
184	43	72	Autres impôts et taxes	5,74	8,90
932	218	149	Dotation globale de fonctionnement	29,06	14,28
246	58	90	Autres dotations et participations	7,66	8,64
0	0	2	dont : FCTVA	0,00	0,19
247	58	77	Produits des services et du domaine	7,70	7,42
3 001	703	929	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	en % des charges CAF	
2893	678	843	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
1 678	393	458	dont : Charges de personnel	57,99	54,37
878	206	245	Achats et charges externes	30,36	29,06
57	13	20	Charges financières	1,98	2,42
110	26	28	Contingents	3,79	3,34
35	8	47	Subventions versées	1,20	5,58

Figure 1 – Indicateurs de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et évolutions annuelles

	Unité de compte	Nombre de crimes et délits enregistrés (cumul annuel)	Variation (A/A-1) (en %)				
			2022	2021	2020	2019	2018
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)	Victime	948*	+8 %*	+7 %*	-4 %*	+3 %*	+1 %*
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)		353 600	+15 %	+12 %	+1 %	+8 %	+8 %
- Violences intrafamiliales	Victime	184 100	+17 %	+14 %	+10 %	+14 %	+9 %
- Autres coups et blessures volontaires		169 500	+14 %	+9 %	-7 %	+3 %	+6 %
Violences sexuelles		84 500	+11 %	+33 %	+3 %	+12 %	+19 %
- Viols et tentatives de viols	Victime	38 400	+12 %	+32 %	+11 %	+19 %	+17 %
- Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)		46 100	+11 %	+33 %	-3 %	+8 %	+20 %
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	Infraction	8 600	+2 %	-2 %	-6 %	+1 %	-10 %
Vols violents sans arme	Infraction	59 700	-4 %	-6 %	-19 %	-3 %	-7 %
Vols sans violence contre des personnes	Victime entendue	663 700	+14 %	+5 %	-24 %	+3 %	-2 %
Cambríolages de logements	Infraction	211 800	+11 %	0 %	-20 %	0 %	-7 %
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	Véhicule	133 800	+9 %	0 %	-13 %	-2 %	-8 %
Vols dans les véhicules	Véhicule	246 400	+9 %	+1 %	-17 %	0 %	-1 %
Vols d'accessoires sur véhicules	Véhicule	100 700	+30 %	+4 %	-18 %	-5 %	-6 %
Destructions et dégradations volontaires	Infraction	550 600	+1 %	+1 %	-13 %	-1 %	-2 %
Usage de stupéfiants	Mis en cause	249 800*	+13 %*	+38 %	-9 %	-5 %	-1 %
Trafic de stupéfiants	Mis en cause	48 300*	+4 %*	+13 %	-12 %	+4 %	+3 %

AMENDEMENT N° 2

Déposé par Monsieur Patrice AYBAR représentant l'ensemble des élus du collège minoritaire.

Au point 4 – Budget primitif 2023.

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que le poste budgétaire 6065 (Livres, disques, cassettes) fait état d'un montant prévisionnel pour 2023 de 6 000 € .

Considérant qu'une directive de la Direction Générale des Affaires Culturelles expose que le budget minimum pour un fonctionnement normal d'une médiathèque dans une commune de plus de 3500 habitants est de 8 650 € ventilé comme suit :

- Livres : 6000 €
- Périodiques (abonnements) : 1 100 €
- Documents sonores : 750 €
- Documents Vidéos : 800 €

Considérant que l'accès à la médiathèque favorise l'accès à la culture, l'encouragement à la lecture, soutien l'éducation et assure un lien culturel fort avec l'ensemble des habitants.

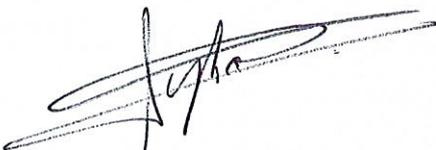
Pour ces motifs :

Nous demandons à procéder à l'alignement du poste 6065 aux préconisations du ministère de la culture et de la communication à hauteur de 8700 € pour l'exercice 2023 suivant les réaffectations budgétaires suivantes :

		BP 2023	BR 2023	Ecart	
6065	Livres disques, cassettes	6 000 €	8 700 €		2 700 €
6068	Autres matières et fournitures	1 000 €	500 €	-	500 €
6188	Autres frais divers	500 €	300 €	-	200 €
6261	Frais d'affranchissements	7 000 €	6 000 €	-	1 000 €
61551	Entretien du matériel roulant	12 000 €	11 000 €	-	1 000 €
			Ecart		- €

Nous restons à votre disposition pour toute question et demandons à procéder au vote de cet amendement par voie légale.

Patrice AYBAR.



Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-010-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service :
Livre et lecture
Bruno Dartiguenave, Conseiller
Chantal Roulier, Assistante
Poste : 02 99 29 67 08
chantal.roulier@culture.gouv.fr

La bibliothèque municipale dans une commune de 3 500 habitants

1 - Le personnel.

Un assistant ou assistant qualifié de conservation et un adjoint du patrimoine.

L'effectif dépend du nombre de sections (prêt et consultation adultes et jeunesse, audiovisuel, multimedia) et de l'organisation du bâtiment (plain-pied ou plusieurs niveaux).

En moyenne, le Ministère de la culture et de la communication préconise un emploi à temps complet pour 2.000 habitants et au moins 50 % d'emplois qualifiés de catégorie A ou B. Il encourage en priorité les projets fonctionnant en réseau dans un cadre intercommunal, ce qui permet d'atteindre un niveau de service très satisfaisant.

2 - Les horaires d'ouverture.

Au minimum, 12 heures par semaine, en privilégiant le mercredi et le samedi. Ces horaires recouvrent les plages d'ouverture pour tous les publics, hors accueil de classes et de groupes divers. Il faut y ajouter les heures nécessaires pour le travail interne (acquisitions, traitement des documents, préparation des animations) et la formation professionnelle.

3 - Les collections.

Documents	Fonds de base	Acquisitions annuelles	
	Nombre de documents	Nombre de documents	Budget (estimation)
Livres	4 500 (1,5/hab)	450	6 000 €
Périodiques(abonnements)	23 titres	23 titres	1 100 €
Documents sonores (option)	350	40	750 €
Documents vidéo (option)	150	20	800 €
CD-Rom	selon équipements et compétences		

- ⌆ Le fonds de base est la quantité de documents nécessaire pour que les lecteurs, dans leur diversité, trouvent un choix suffisamment large. Les dépenses peuvent être réparties sur plusieurs exercices budgétaires, en commençant un an ou deux avant l'ouverture de la bibliothèque. Différentes aides (du CNL ou de la BDP) peuvent être apportées aux communes. Les dons, soigneusement sélectionnés, peuvent compléter les collections, mais ne permettent pas de constituer un fonds cohérent.
- ⌆ Les acquisitions annuelles : le taux de renouvellement des collections (environ 10 %) prend en compte à la fois la nécessité de remplacer les documents très abîmés, perdus ou obsolètes, et celle de mettre en circulation des titres nouveaux (actualité littéraire et documentaire). La fréquentation du public dépend beaucoup de ce renouvellement. Le CNL retient un minimum de 2 €/an par habitant pour les achats de livres et abonnements.
- ⌆ Les différents types de documents : ils correspondent aux diverses missions confiées à la bibliothèque (loisir, documentation, culture, formation, ...). Si le budget d'acquisition est limité, il vaut mieux concentrer l'effort sur

PROPOSITION BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Art.	Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	956 864.10	964 800.00
6042	Achat prest. de service sauf terr.	1 248.00	1 000.00
605	Achat de matériel	8 640.49	15 000.00
60611	Eau et assainissement	36 210.62	35 000.00
60612	Energie - électricité	103 831.05	150 000.00
60621	Combustible	12 025.74	12 000.00
60622	Carburant	23 680.70	22 000.00
60623	Alimentation	171 849.88	170 000.00
60631	Fournitures d'entretien	105 813.53	90 000.00
60632	Fournitures de petits équipements	37 663.21	30 000.00
60633	Fournitures de voirie	12 046.82	12 000.00
60636	Vêtements de travail	8 516.76	8 000.00
6064	Fournitures administratives	7 587.97	7 000.00
6065	Livres, disques, cassettes	6 106.76	6 000.00
6067	Fournitures scolaires	23 561.71	23 500.00
6068	Autres matières et fournitures	542.42	1 000.00
611	Contrats prestations de services	31 183.21	25 000.00
6135	Locations mobilières	1 897.94	2 000.00
61521	Entretien de terrains	26 685.42	25 000.00
615221	Entretien de bâtiments publics	12 498.91	20 000.00
615228	Entretien autres bâtiments	115.20	1 000.00
615231	Entretien et réparation de la voirie	10 452.34	8 000.00
615232	Entretien des réseaux	12 558.60	8 000.00
61551	Entretien matériel roulant	16 503.88	12 000.00
61558	Entretien autres biens mobiliers	23 201.38	18 000.00
6156	Maintenance	64 025.21	65 000.00
6161	Assurances multirisques	23 289.81	23 500.00
617	Etudes et recherches	17 438.65	35 000.00
6182	Doc. générale et technique	1 542.03	1 500.00
6184	Versem. à des org. formation	15 558.80	10 500.00
6188	Autres frais divers	247.27	500.00
6225	Indemnités comptable, régisseur	220.00	220.00
6226	Honoraires	19 277.00	15 000.00
6227	Frais d'actes et contentieux	4 842.44	3 000.00
6231	Annonces et insertions	2 860.45	2 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	50 818.44	50 000.00
6236	Catalogues et imprimés	2 549.28	2 500.00
6247	Transports collectifs	8 125.00	6 500.00
6261	Frais d'affranchissement	8 381.15	7 000.00
6262	Frais de télécommunication	17 413.79	15 000.00
627	Services bancaires et assimilés	559.97	1 000.00
6281	Concours divers (cotisations)	9 433.87	8 000.00
6283	Frais nettoyage des locaux	1 560.00	2 000.00
6288	Autres services	3 115.88	3 500.00
63512	Taxes foncières	10 985.00	11 000.00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	197.52	580.00
012	Charges de personnel	1 925 259.12	1 948 300.00
6218	Autre personnel extérieur au service	36 985.59	3 430.00
6336	Cotisations centre gestion, CNFPT	22 643.28	23 950.00
6338	Autres impôts et taxes rémunérations	3 148.00	3 200.00
64111	Rémunération principale titulaires	1 776 762.78	1 925 500.00

Accusé de réception en préfecture
 066-216600114-20230320-DEL2023-010-DE
 Date de télétransmission : 23/03/2023
 Date de réception préfecture : 23/03/2023

PROPOSITION BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Art.	Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2022	BP 2023
64112	NBI et Supplément familial	16 413.40	17 800.00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	2 900.00	0.00
64118	Autres indemnités	2 830.92	2 900.00
64131	Rémunération principale non tit.	106 288.88	130 200.00
64134	Personnel non tit.- Indemnité inflation	400.00	0.00
64164	Emplois d'insertion - Indemnité inflation	300.00	0.00
64168	Autres emplois d'insertion	21 080.38	0.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	169 410.16	173 600.00
6453	Cotisations caisses retraite	292 549.67	289 000.00
6454	Cotisations ASSEDIC	5 186.84	6 000.00
6455	Cotisations assur. personnel	55 321.39	92 800.00
6458	Cotisations autres organismes	7 289.46	7 000.00
6475	Médecine du travail	3 576.71	3 720.00
6478	Autres charges sociales diverses	2 176.00	2 200.00
65	Autres charges gestion cour.	305 032.23	314 950.00
6518	Redev pour concessions, logiciels	4 323.95	4 300.00
6531	Indemnités élus	108 602.88	110 000.00
6532	Frais de mission élus	0.00	0.00
6533	Cotisations retraite élus	5 509.40	5 600.00
6534	Cotisation part patronale	7 989.39	8 200.00
6535	Formation	1 097.34	3 300.00
65372	Cotisat .au fonds fin. Alloc fin mandat	52.24	100.00
6541	Créances admises en non-valeur	1 105.00	5 000.00
6542	Perte sur créances éteintes	0.00	3 000.00
6553	Service incendie	100 041.48	105 950.00
65541	Contrib. Organ. de regroupement	34 957.65	26 400.00
65548	Fond compensation charges territ Contrib. Organismes de regroupement Autres contributions	451.00	1 000.00
657362	Subvention CCAS	7 000.00	7 000.00
6574	Subventions aux associations	33 900.00	35 000.00
65888	Autres charges de gestion courante	1.90	100.00
66	Charges financières	50 737.20	48 000.00
66111	Intérêts des emprunts, dettes	50 660.54	46 500.00
6688	Autres charges financières	76.66	1 500.00
67	Charges exceptionnelles	17 623.26	14 900.00
673	Titres annulés sur exercice antérieur	11 974.36	5 200.00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	4 600.00	5 000.00
678	Autres charges exceptionnelles	1 048.90	4 700.00
Total des dépenses réelles		3 255 515.91	3 290 950.00
023	Virt. à la section d'investissement	0.00	20 000.00
023	Virement à la section d'investiss.	0.00	20 000.00
042	Opération d'ordre entre section	133 809.29	156 300.00
6811	Dotations aux amortissements	133 809.29	156 300.00
Total prélèvements au profit de l'invest.		133 809.29	176 300.00
Total des dépenses de fonctionnement		3 389 325.20	3 467 250.00

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-010-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

PROPOSITION BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Art.	Recettes de fonctionnement	Réalisé 2022	BP 2023
013	Attenuation de charges	95 379.07	45 000.00
6419	Remb. sur rémunér. personnel	95 379.07	45 000.00
70	Produits des services	281 216.63	243 800.00
70311	Concessions cimetières	19 701.17	12 000.00
70323	Redev. occup. Domaine public	8 238.23	8 000.00
70388	Autres redevances et recettes	18 357.20	15 000.00
703880	Redevance régie photocopies	294.65	300.00
70620	Redevance régie bibliothèque	625.60	500.00
70672	Redevance régie cantine	190 820.21	170 000.00
70846	Mise à dispos. Personnel au group.	24 052.05	20 000.00
70875	Remb de frais par les communes membres du Groupement	7 836.53	7 000.00
70876	Remb de frais par le Groupement de rattachement	11 290.99	11 000.00
73	Impôts et taxes	1 783 079.70	1 939 150.00
73111	Cont. directes	1 610 353.00	1 820 000.00
73211	Attribution de compensation	29 306.00	29 000.00
73223	Fond péréq recettes fiscales communales et intercom. (FPIC)	42 971.00	0.00
7328	Autres fiscalités reversées	2 301.00	0.00
7336	Droits de place	116.00	150.00
7351	Taxe sur l'électricité	98 032.70	90 000.00
74	Dotations et participations	1 276 317.03	1 183 000.00
7411	Dotation forfaitaire	432 769.91	433 000.00
741211	Dot. solidarité rurale 1ère fract.	271 440.00	250 000.00
741212	Dot. solidarité rurale 2ème fract.	195 572.00	170 000.00
74127	Dot. Nationale de péréquation	91 073.00	80 000.00
74718	Autres emplois aidés	10 844.19	0.00
74751	Participation group. de collectivités	0.00	10 000.00
7482	Comp. Perte taxe droit mutation	173 754.85	150 000.00
74833	Etat/compensation CVAE	0.00	20 000.00
74834	Etat/compensation taxe fonc.	65 814.00	0.00
7488	Autres participations	35 049.08	70 000.00
75	Autres produits gestion cour.	44 834.33	40 100.00
752	Revenus des immeubles	44 832.34	40 000.00
7588	Autres produits gestion cour.	1.99	100.00
76	Produits financiers	19.89	100.00
761	Produits de participations	19.89	100.00
77	Produits exceptionnels	620.00	1 100.00
7718	Autre produits exceptionnels	400.00	600.00
773	Mandats annulés sur exercices ant.	220.00	500.00
Total des recettes réelles		3 481 466.65	3 452 250.00
042	Opér. D'ordre entre sections	8 640.49	15 000.00
722	Travaux en régie	8 640.49	15 000.00
Total des recettes d'ordre		8 640.49	15 000.00
Total des recettes de fonctionnement		3 490 107.14	3 467 250.00

Accusé de réception en préfecture

066-21650014-20230823-010-15

Date de télétransmission: 21/07/2023

Date de réception en préfecture: 21/07/2023

PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2023

Art.	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023
2031	Frais d'études divers	40 000.00
2051	Acquisition logiciels	8 000.00
21534	Réseaux électrification	5 000.00
21568	Autre matériel et outillage sécurité incendie	20 000.00
21578	Acquisition de matériel et outillage	3 000.00
2182	Matériel de transport	20 000.00
2183	Matériel de bureau et informatique :	5 000.00
2184	Acquisition de mobilier divers :	10 000.00
2188	Autres immobilisations :	16 300.00
Total des dépenses d'équipement		127 300.00
1641	Rembours. capital emprunts divers	160 000.00
Total des dépenses financières		160 000.00
21311	Travaux régie cuisine réfectoire Mairie	5 000.00
2116	Travaux régie mur cimetière	5 000.00
21318	Travaux régie scène musée Carrère	5 000.00
Total des dépenses d'ordre		15 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		302 300.00

Art	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023
10222	F C T V A	95 000.00
10226	Taxe d'aménagement	15 000.00
Total des recettes financières		110 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000.00
040	Amortissements 2023	156 300.00
024	Vente immeuble (Rue du 14 juillet)	16 000.00
Total des recettes d'ordre		192 300.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		302 300.00

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-010-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023



ÉTAT DE LA DETTE ANNÉE 2023

BUDGET COMMUNAL

Désignation de l'emprunt	Organisme prêteur	Date du 1er remb.	Montant	Taux	Durée (en mois)	Dettes en Capital au 1er janvier	Annuité de l'exercice	
							Capital	Intérêts
2008-2 - Construction Halle sports	DEXIA - CLF	01/10/2009	375 000.00	5.31	240	155 230.37	22 644.22	8 242.73
2012-1 - Investissement 2012	Caisse d'Epargne	25/09/2013	300 000.00	4.50	180	120 841.95	22 133.08	5 317.05
2013-1 - Investissement 2013	Crédit Agricole	10/04/2014	100 000.00	4.27	180	41 666.55	6 666.68	1 672.42
2014-4 - Club house tennis *	Caisse d'Epargne	25/12/2014	60 000.00	4.00	144	17 741.52	5 683.47	709.66
2016-1 - Cours de Tennis*	Crédit Agricole	10/03/2016	110 584.45	5.15	144	57 908.85	9 064.39	2 982.31
2017-1 - Cantine scolaire	La Banque Postale	01/05/2018	491 000.00	1.65	168	328 403.26	34 146.62	5 418.65
2018-1 - Centre Techn. Municipal	Caisse d'Epargne	25/02/2019	400 000.00	1.75	180	303 357.91	25 233.80	5 143.76
2019-1 - Avenue de la Méditerranée	Caisse d'Epargne	25/03/2020	1 000 000.00	1.90	300	902 851.70	33 593.86	16 548.10
TOTAL GÉNÉRAL			2 836 584.45			1 928 002.11	159 166.12	46 034.68

* Prêts transférés par la CDC ALBERES/CÔTE-VERMEILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-010-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023